

REPUBLIQUE DU BENIN

0000000000

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

000000000000

DECRET N° 2014- 368 du 16 juin 2014.

Chargeant Monsieur **Denis ALI YERIMA**,
Ministre de la Défense Nationale, de l'intérim du
Président de la République pour le **16 juin 2014**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Denis ALI YERIMA**, Ministre de la Défense Nationale, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour **Paris en France le lundi 16 juin 2014**.

et

Article 2.- Il est délégué à Monsieur **Denis ALI YERIMA**, Ministre de la Défense Nationale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.

